

Du Docteur Angélique Saint Thomas d'Aquin ordinis praedicatorum. Opuscules.

**DU MÊME DOCTEUR,
SUR L'ASTROLOGIE JUDICIAIRE,
AU TRÈS-CHER FRÈRE RÉCINALD, DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS.**

OPUSCULE26

Editions Louis Vivès, 1857

Édition numérique, <http://docteurangelique.free.fr>,
Les œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin

(8) Puisque vous m'avez prié de vous dire s'il était permis de se livrer à l'astrologie judiciaire, j'ai eu soin de réunir dans ma réponse ce que les savants nous disent à ce sujet. Il faut savoir d'abord que l'influence des corps célestes a une tendance à modifier les corps inférieurs. Saint Augustin a dit, en effet, dans le Ve livre de la Cité de Dieu, "Il n'est pas toujours absurde de prétendre que quelques influences des corps célestes soient la seule cause des différentes modifications des corps. " Aussi ne semble-t-il point y avoir de péché à consulter les astres, pour pronostiquer quelques événements naturels, comme la pluie ou la sécheresse, la santé ou la maladie, l'abondance ou la fertilité de la terre, et autres semblables effets des causes naturelles. Car tout le monde prédit ces sortes d'effets naturels, par une suite d'observations astronomiques, de même que les laboureurs sèment ou moissonnent à telle époque selon la marche du soleil. Les marins craignent de s'embarquer en pleine lune, et même encore à son dernier quartier. En sorte qu'il n'est point mal d'expliquer quelques faits naturels par l'astrologie, d'après d'autres observations plus savantes des étoiles. Mais il faut bien se garder de croire que la liberté de l'homme soit soumise à l'influence des astres; car alors, il n'y aurait plus de libre arbitre, sans lequel les hommes ne feraient aucun acte de vertu, digne de récompense, ni aucune mauvaise action qui méritât d'être punie. C'est pourquoi tout chrétien doit croire, que tout ce qui est dépendant de la volonté de l'homme, tel que tous les actes humains, ne sont pas nécessités par l'influence des astres. Aussi le prophète Jérémie a-t-il dit au chapitre Xe : " Ne craignez point les signes du ciel comme les nations les craignent. ". Mais, pour faire tomber tous les hommes dans l'erreur, le démon intervient dans toutes les observations des astrologues. C'est ce qui fait dire à saint Augustin, dans son commentaire sur la Genèse ad litteram : " Il faut convenir que les astrologues disent vrai parfois, en vertu d'un instinct secret de la marche des étoiles, que l'ignorance des causes naturelles fait accepter aux hommes comme des prédictions surnaturelles. " Et quand ces sortes de divinations sont faites pour induire les hommes en erreur, elles sont l'œuvre d'esprits impurs et séducteurs, qui ont la connaissance des choses temporelles. C'est pourquoi saint Augustin dit au second livre du traité de la Doctrine chrétienne, qu'il faut attribuer ces observations astrologiques à un pacte avec les démons. Or, tout chrétien doit avoir horreur de tout pacte et de toute société avec les démons, selon ces paroles de l'Apôtre, dans sa Ire Epître aux Corinthiens : " Je ne veux pas que vous fassiez société avec les démons. " Il faut donc tenir pour certain que l'astrologie est une pratique criminelle, quand elle a pour but la connaissance des faits dépendants de la libre volonté de l'homme.

Fin du vingt-sixième Opuscule, c'est-à-dire de l'astrologie, d'après saint Thomas d'Aquin, au très cher frère Reginald son confrère bien-aimé.